

Voici les finalistes du prix Coupe-paperasse d'or 2020.

Le gagnant et les mentions honorables seront annoncés le 2 janvier. Rendez-vous à *fcei.ca/paperasse* pour toutes les nouvelles sur la Semaine de sensibilisation à la paperasserie.



GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Guide de randonnée dans la jungle fiscale

Finaliste : Agence du revenu du Canada (Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national)

Le service des agents de liaison de l'Agence du revenu du Canada (ARC) a amélioré le service à la clientèle et aidé les propriétaires de PME à s'y retrouver dans le complexe régime fiscal du pays : les PME peuvent désormais demander la visite gratuite d'un spécialiste de l'ARC pour les aider à comprendre leurs obligations fiscales. En apprenant à éviter les erreurs dès le départ, les propriétaires de PME seront par la suite moins susceptibles d'être touchés par des vérifications, des avis de nouvelles cotisations ou des amendes.

Lancé en avril 2014, ce service n'était offert jusqu'à tout récemment qu'aux entreprises non constituées en société. Mais en 2019, l'ARC l'a aussi rendu accessible aux sociétés.

Auparavant, les propriétaires d'entreprise étaient en grande partie laissés à euxmêmes pour comprendre des centaines d'exigences fiscales. Leur seul recours consistait à engager un conseiller privé, ou à attendre au téléphone – parfois pendant des heures – pour pouvoir parler à peine quelques minutes à un agent de l'ARC, au risque de recevoir une réponse inexacte. Maintenant, grâce au service des agents de liaison, les PME peuvent obtenir des conseils approfondis et de l'aide concrète.

Ce programme est un signe encourageant qui montre que l'ARC délaisse son approche fondée uniquement sur l'application de la loi au profit d'une nouvelle orientation davantage axée sur le service.



QUÉBEC

Plus besoin de licences pour s'amuser

Finaliste : Ministre de la Sécurité publique du Québec (Geneviève Guilbault, vicepremière ministre et ministre de la Sécurité publique)

La ministre de la Sécurité publique du Québec a été sélectionnée parce qu'elle a éliminé des licences terriblement superflues pour les salles de quilles. Pendant 27 longues années, la province a exigé des licences distinctes pour chaque allée de quilles et appareil d'amusement, notamment les tables de billard, les manèges pour enfants et les machines à boule. Ces licences devaient être renouvelées et payées chaque année, et coûtaient à certaines entreprises des milliers de dollars. Par exemple, un centre d'amusement exploitant 44 jeux d'arcade devait débourser 15 000 \$ par année juste en frais de licence!

Cette exigence lui a valu de recevoir un prix Poids lourd de la paperasserie en 2019 après que M. Toulouse, un membre FCEI exploitant une salle de quilles en Beauce, ait signalé le problème à notre équipe. Le gouvernement a apparemment pris notre nomination au sérieux puisqu'il est rapidement passé à l'action : en août dernier, la ministre de la Sécurité publique a éliminé l'obligation de détenir une licence d'exploitant pour 81 % des 11 129 appareils d'amusement au Québec. Le gouvernement estime que ce changement fera économiser 1,3 million de dollars aux propriétaires d'entreprise de cette industrie. Avec tous ces frais inutiles en moins à payer, le plaisir est de retour pour les exploitants de centres d'amusement au Québec.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

WorkplaceNL entre dans l'ère numérique

Finaliste: WorkplaceNL (Dennis Hogan, directeur général, et Brian Delaney, directeur administratif)

WorkplaceNL a relevé la barre de son service à la clientèle. Il a modernisé son système de paiement et offre davantage de services en ligne aux PME. Finie l'époque des va-etvient de dossiers papier par télécopieur! Les propriétaires de PME ont accès rapidement et facilement à toute l'information dont ils ont besoin.

La modernisation de WorkplaceNL, qui s'est traduite par des gains de temps et d'efficacité, ainsi que moins de paperasse à remplir pour les employeurs et leurs employés, a été très appréciée : 96 % des employeurs ont payé leurs cotisations en ligne en 2019.

Ces améliorations rendent aussi les services de WorkplaceNL plus accessibles et pratiques. Au lieu de devoir assister en personne aux formations obligatoires, les employés peuvent maintenant les suivre en format webinaire au moment qui leur convient. Cette formule est beaucoup plus flexible.



WorkplaceNL commence également à ajouter de nouveaux cours en ligne pour le renouvellement des certifications, afin que les entreprises puissent plus facilement garder les certifications de leur personnel à jour. L'organisme a aussi transféré le registre des formations de certification en ligne pour que les employeurs et le personnel puissent consulter aisément les certificats numériques. Les travailleurs sur le terrain peuvent ainsi, avec une tablette ou un téléphone cellulaire, fournir en un clic une copie électronique de leurs certificats de formation aux agents de santé et de sécurité au travail, ce qui permet d'éviter de potentiels ordres de suspension des travaux et d'économiser temps et ressources sur le lieu de travail.



NOUVELLE-ÉCOSSE

Moins de frais et de paperasserie pour inscrire une entreprise en Nouvelle-Écosse

Finaliste : Joanne Munro, directrice générale de Service Nouvelle-Écosse et Services internes

La Nouvelle-Écosse a modernisé son processus d'inscription des entreprises qui était frustrant et archaïque. Auparavant entièrement sur papier, il était reconnu pour occasionner des visites répétées aux bureaux d'inscription ou des échanges interminables par courrier, tout ce temps perdu seulement pour régler des problèmes mineurs. Les améliorations réduisent autant les formalités administratives que les frais, ce qui fait épargner aux entreprises de la Nouvelle-Écosse 10 millions de dollars par année au total.

Les propriétaires d'entreprise reçoivent maintenant leurs certificats en format électronique. Ils peuvent également créer des documents ou les mettre à jour en ligne et les conserver en format numérique. De plus, les « formulaires intelligents » les informent des oublis avant qu'ils ne cliquent sur « Envoyer », ce qui réduit le nombre de formulaires refusés en raison de renseignements manquants. La plupart des transactions peuvent se faire en ligne en tout temps, et les utilisateurs n'ont pas à fournir de documents par courrier ou en personne.

Il est aussi maintenant possible de suivre la progression du traitement des demandes en ligne. Il n'est donc plus nécessaire d'appeler pour savoir où en est sa demande. Cette façon de faire réduit les délais d'attente et libère du temps pour le personnel de Service Nouvelle-Écosse qui peut ainsi se concentrer sur les dossiers plus complexes.

Pour réduire les obstacles au commerce interprovincial, la Nouvelle-Écosse a aussi éliminé les frais pour les sociétés d'ailleurs au Canada. Elle cesse ainsi, comme l'Ontario, de facturer les entreprises inscrites dans leur province d'attache qui brassent des affaires en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a également diminué les droits de constitution en société, faisant de ceux-ci les plus bas au pays, et exempte dorénavant les entreprises en démarrage des frais d'inscription pour la première année d'activité.





ONTARIO

Forces spéciales anti-paperasse

Finaliste : Sous-ministre Giles Gherson et Unité de la réduction des formalités pour les entreprises (URFE)

L'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises (URFE) du gouvernement de l'Ontario pourrait être qualifiée de « forces spéciales » contre le fardeau administratif qui écrase les entreprises. Collaborant avec tous les ministères, l'URFE enquête sur des problèmes de paperasserie qui lui sont signalés via, entre autres, le nouveau portail Web de réduction des formalités administratives, et recommande des solutions directement aux décideurs politiques.

En octobre dernier, la FCEI a tenu une table ronde sur la réduction du fardeau réglementaire avec le ministre responsable de la réduction des formalités administratives de l'Ontario. Immédiatement après, l'URFE nous a consultés pour amorcer son enquête sur des problèmes soulevés par des propriétaires d'entreprise. Dernièrement, le travail de l'URFE a mené à 24 correctifs mis en place dans la Loi pour mieux servir la population et faciliter les affaires et dans la réglementation.

Par exemple, les coiffeurs et les barbiers ne sont plus tenus de recueillir des renseignements personnels sur leurs clients avant une coupe de cheveux, et les épiciers disposent maintenant de lignes directrices plus claires concernant l'affichage obligatoire du nombre de calories pour certains aliments. D'autres correctifs permettent notamment aux administrateurs de régimes de retraite de trouver plus facilement les bénéficiaires introuvables, et aux entreprises de camionnage de renouveler en ligne leur immatriculation pour le Plan d'immatriculation international.

À la fin d'octobre 2019, l'URFE travaillait sur 473 dossiers.



ONTARIO

Un peu moins de paperasse sur le dessus, s'il vous plaît

Finaliste : Prabmeet Sarkaria, ministre associé délégué aux Petites Entreprises et à la Réduction des formalités administratives

Grâce au ministre responsable de la réduction des formalités administratives de l'Ontario, les barbiers et les coiffeurs de la province ont maintenant la vie plus facile.

En raison de la réglementation qui les mettait dans la même catégorie que les tatoueurs et les perceurs, les coiffeurs et les barbiers devaient recueillir des renseignements personnels sur leurs clients avant de pouvoir prendre leurs ciseaux. Comme ils ne sont plus tenus de recueillir les noms et les coordonnées, les coiffeurs et les barbiers peuvent maintenant servir leurs habitués et d'autres clients sans rendez-vous qui ne sont pas forcément disposés à fournir leurs renseignements personnels.



Ces mêmes règles obligeaient les coiffeurs et les barbiers à installer deux éviers séparés de ceux servant à laver les cheveux, soit un pour les mains, et un pour les outils de travail. L'abolition de cette règle peut faire économiser à certains propriétaires d'entreprise plus de 1 000 \$ en frais de plomberie et leur épargner les autres casse-tête associés à la reconfiguration des lieux ou au déménagement nécessaire pour installer un évier supplémentaire.

Des membres FCEI propriétaires de salons de coiffure dans le Sud-Ouest de l'Ontario ont parlé de ce problème à nos conseillers. Nous en avons parlé à notre tour à l'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises, un autre finaliste du prix Coupe-paperasse d'or de cette année, qui a proposé cette modification aux décideurs politiques.



MANITOBA

Faire entrer la réglementation dans le 21e siècle

Finaliste: Gouvernement du Manitoba (Brian Pallister, premier ministre)

Le Manitoba réduit le fardeau administratif des entreprises et des citoyens en informatisant son mode de fonctionnement. Son nouveau système est plus utile aux contribuables puisqu'il permet de communiquer clairement les changements, d'améliorer la reddition de comptes et la transparence, et d'éliminer les cloisonnements interministériels.

Ce logiciel simplifie la création des nouvelles règles. Il permet de tenir compte des coûts des nouveaux règlements, lois, politiques et formulaires et de les communiquer adéquatement à l'échelle du gouvernement et à la population. Les fonctionnaires doivent désormais évaluer et surveiller le fardeau associé aux nouvelles règles, et les citoyens peuvent examiner les changements réglementaires et soumettre des commentaires en ligne. Pour améliorer la transmission de l'information, le gouvernement travaille sur un système de notification électronique qui servira à envoyer des nouvelles par courriel aux Manitobains. Il sera ainsi plus facile de respecter les nouvelles règles.

Le gouvernement modernise également le mode d'accès aux politiques et aux formulaires pour les particuliers et les entreprises. Auparavant, certains ministères n'avaient même pas de versions numériques des documents importants. Ils utilisaient uniquement des exemplaires papier, ou pire encore, des photocopies de photocopies de formulaires dont l'original n'existait plus. De plus, les citoyens devaient souvent se rendre aux bureaux gouvernementaux pour remplir ces formulaires. Le nouveau système permet de réduire la paperasserie et d'éviter de la frustration, des dépenses et des pertes de temps en fournissant la version à jour des formulaires et des documents sur un seul site Web interrogeable.





SASKATCHEWAN

Ouverture d'un portail vers le gros bon sens

Finaliste : *Jeremy Harrison, ministre du Commerce et du Développement des exportations*

Le ministre Harrison a été sélectionné pour le portail Web Help Cut the Red Tape de la Saskatchewan, qui permet aux propriétaires d'entreprise de transmettre rapidement leurs problèmes de paperasserie. Maintenant, au lieu d'attendre des consultations gouvernementales, tous les Saskatchewanais peuvent signaler instantanément les tracasseries administratives irritantes, 24 h sur 24, directement au gouvernement via le portail Help Cut the Red Tape.

Les cas soumis sont d'abord évalués par l'unité de modernisation de la réglementation. Cette unité les transmet ensuite au ministère, à la société d'État ou à l'agence gouvernementale concerné, qui doit alors agir en conséquence. Depuis son lancement durant la Semaine de sensibilisation à la paperasserie 2019, le site a reçu un accueil enthousiaste des entreprises et de la population, et 36 irritants administratifs ont déjà été éliminés.

Les premiers correctifs découlant du site Web ont notamment consisté à simplifier la procédure d'appel compliquée prévue dans la Residential Tenancies Act, à rendre légitimes les certificats de décès délivrés par les directeurs de funérailles afin d'alléger le fardeau administratif des familles endeuillées, et à autoriser le vote en ligne des motions déposées par les conseils d'administration d'organismes à but non lucratif.

Selon un sondage FCEI, 82 % des propriétaires de PME de la Saskatchewan conviennent que le gouvernement provincial devrait créer un site Web permanent permettant aux entreprises de signaler les cas de paperasserie.



ALBERTA

Traitement contre la paperasserie envahissante

Finaliste: Ministère délégué à la réduction des formalités administratives de l'Alberta, site Web Cut Red Tape (Grant Hunter, ministre associé délégué à la réduction des formalités administratives)

Le gouvernement de l'Alberta n'a pas attendu pour prendre des mesures visant à réduire la paperasserie en créant le ministère délégué à la réduction des formalités administratives qui chapeaute un grand nombre d'initiatives dans ce domaine, dont la création du site Web Cut Red Tape.

Ce site permet à la population, aux organismes et aux propriétaires d'entreprise de soumettre leurs problèmes avec la réglementation, d'expliquer leur impact et de proposer des solutions. Depuis son lancement en juin 2019, il a reçu plus de 4 000 cas du public. Sur ce nombre, le gouvernement en a déjà réglé 130, et 240 autres sont en cours d'examen. Le ministère s'est également engagé à publier les progrès en ligne.



Voici quelques exemples du ménage que le gouvernement a fait dans certains casse-tête administratifs : simplification des processus de demande de financement pour les agriculteurs; mise en œuvre de la Fair Registration Practices Act, qui aide les nouveaux arrivants à faire reconnaître leurs titres de compétences, et extension jusqu'à 60 ans de la durée des baux des exploitants touristiques et d'entreprises du secteur des loisirs sur les terres publiques. Le gouvernement a également empêché le conseil immobilier de l'Alberta d'imposer des tailles de caractères pour les publicités, une mesure qui aurait coûté plus de 30 millions de dollars aux entreprises.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Moins de paperasserie = inscription plus rapide à l'assurance-maladie

Finaliste : Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique (Adrian Dix, ministre de la Santé)

Il est maintenant possible de s'inscrire beaucoup plus rapidement à l'assurance-maladie provinciale, grâce à un nouveau système en ligne qui permet de remplir une demande en à peine 15 minutes. Les nouveaux résidents de la Colombie-Britannique, les parents de nouveau-nés et les propriétaires d'entreprise agissant au nom d'un employé peuvent dorénavant demander l'assurance en ligne sans s'arracher les cheveux.

Avec l'ancien système, les demandeurs devaient remplir un formulaire papier qui pouvait être uniquement soumis en personne ou par la poste. Comme une proportion démesurée des formulaires – $40\,\%$ – comportaient des erreurs, les demandeurs devaient remplir un nouveau formulaire de A à Z et le resoumettre – encore ici – en personne ou par la poste! Les demandeurs gaspillaient temps, efforts et argent pour payer une assurance-maladie privée en attendant l'approbation de leur demande.

Le nouveau système d'inscription en ligne a fait chuter le taux d'erreur à 1 %. Cette amélioration considérable de l'exactitude se traduit par une baisse du fardeau administratif pour les résidents de la Colombie-Britannique, et par un accès plus rapide à l'assurance-maladie.

